



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/257
S/26070
12 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Point 79 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 12 juillet 1993, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 8 juillet 1993, adressée par M. Alfred Serreqi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Albanie, à Mme Margaretha af Ugglas, Ministre des affaires étrangères de la Suède et Présidente en exercice du Conseil des ministres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 79 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Thanas SHKURTI

* A/48/50.

ANNEXE

Lettre datée du 8 juillet 1993, adressée par le Ministre des affaires étrangères de l'Albanie à la Ministre des affaires étrangères de la Suède et Présidente en exercice du Conseil des ministres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)

La préoccupation profonde de mon gouvernement devant la situation alarmante créée par le refus des autorités de Belgrade de reconduire le mandat des missions de longue durée de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) au Kosovo, au Sandjak et en Voïvodine est la raison de la présente lettre.

Je pense comme vous qu'il faut déplorer la décision du Gouvernement serbe de ne pas proroger le Mémoire d'accord concernant la mission de la CSCE. Une telle décision comporte de grands risques d'aggravation d'une situation déjà dangereuse et instable; de surcroît, elle prouve à nouveau la mauvaise volonté et les visées bellicistes des autorités de Belgrade.

Nous sommes profondément préoccupés par les tragiques événements, les tueries, les provocations, les sévices et l'isolement général dont est victime la population albanaise du Kosovo. De l'avis de mon gouvernement, tous ces actes trahissent un plan visant délibérément la population albanaise. Si l'on supprime la seule présence internationale au Kosovo, cela veut dire que la politique serbe de terreur et de nettoyage ethnique pourra désormais être appliquée sans témoins.

L'absence de missions préventives au Kosovo rend imminent le risque d'un élargissement du conflit. Il serait dans l'intérêt non seulement des pays voisins mais de l'Europe entière d'éviter que se perpétue le vide déjà créé par cette décision, de sorte que la communauté internationale puisse maîtriser et prévenir le conflit. A cet égard, je souhaiterais réitérer la demande que vous a adressée le Gouvernement albanais pour que vous examiniez, avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la possibilité d'une présence de l'Organisation des Nations Unies au Kosovo.

L'Albanie a été un des premiers pays qui ait demandé l'envoi de missions de cette nature, car elle est convaincue qu'elles ont un rôle fondamental à jouer pour empêcher les Serbes de mener jusqu'au bout leur politique de suppression de toute présence albanaise dans cette région et pour arrêter la progression effrénée de la violence serbe. Il est à noter que ces conclusions sont celles qui se sont dégagées des réunions du Comité des hauts fonctionnaires et de la réunion de Stockholm du Conseil des ministres de la CSCE au cours desquelles a été approuvée à l'unanimité l'action de ces missions, qui ont su avec efficacité faire face à la grave situation prévalant dans la région et faire rapport à leur sujet. Consciente de l'efficacité de ces missions, la CSCE a exigé que leur mandat soit prolongé et leur nombre augmenté. Le Gouvernement albanais a estimé que c'est là une démarche justifiée et n'a épargné aucun effort à cette fin.

De l'avis de mon gouvernement, la présence des missions de la CSCE au Kosovo, au Sandjak et en Voïvodine ne doit pas être pas considérée comme une concession que Belgrade fait à la CSCE; bien au contraire elle représente l'apport de la communauté internationale au règlement de la crise et à la prévention d'un génocide et d'un bain de sang sans précédent.

En vous remerciant de vous être engagée personnellement à trouver une solution à ce problème, je tiens à vous assurer que je souscris sans réserve au message que vous avez récemment adressé aux autorités de Belgrade, en espérant qu'il contribuera à faire reconduire le mandat de ces missions.

L'aggravation constante de la situation au Kosovo et la décision récente de Belgrade de s'opposer à la prolongation du mandat de ces missions créent des circonstances nouvelles qui doivent amener d'urgence la CSCE et d'autres instances internationales à faire beaucoup plus pour que la communauté internationale exerce les pressions voulues sur la Serbie pour la faire revenir sur sa décision.
